

Attaque de requin : une intervention décisive des gardes-nature de la province Sud



Samedi 3 janvier, les gardes-nature de la province Sud sont intervenus à Bourail pour porter secours à un homme victime d'une attaque de requin.

L'individu a été attaqué alors qu'il pratiquait la plongée sous-marine à Kélé, entre Bourail et Moindou. Il a été blessé à deux reprises au niveau des membres supérieurs. Présents en patrouille dans le secteur, les gardes-nature ont immédiatement pris en charge la victime et assuré son transport maritime vers le débarcadère de la Roche Percée, permettant une évacuation rapide vers le littoral. L'homme a ensuite été confié aux sapeurs-pompiers et au SAMU, avant d'être hélicoptéré vers le Médipôle pour y recevoir les soins nécessaires. Son pronostic vital n'est plus engagé.

La province Sud salue le professionnalisme et la réactivité des gardes-nature, dont l'intervention rapide a très probablement permis de sauver une vie en ce début d'année 2026.

Consciente de la problématique du risque requin, la province Sud aux côtés des communes, notamment de la mairie de Nouméa, du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et de l'État, comme de l'ensemble des acteurs et partenaire concernés, n'a cessé d'œuvrer pour protéger l'ensemble des Calédoniens face au risque requin.

Ces partenaires ont construit un Plan d'Action Requin comportant 44 mesures, qui s'est traduit par des opérations de prévention, de sensibilisation et d'information, ainsi que d'un renforcement de la réglementation. Malheureusement, le volet des opérations de régulation engagées depuis juin 2019 n'a pu se poursuivre en raison des recours de l'association « ensemble pour la planète - EPLP ».

La province Sud reste déterminée à conduire l'ensemble des autres mesures de ce dispositif pour assurer une conciliation des activités en mer et assurer la sécurité des plaisanciers et baigneurs, mais regrette que le levier de la régulation ne soit plus possible suite à ces recours juridictionnels.

CONTACTS PRESSE

Marc Spisser : 76 18 74

